

IRSTEA – LOGICIEL “CASSES”  
CONTRAT DE LICENCE

Remarque : Cet accord de licence régit l'utilisation du logiciel « Casses ». Pour procéder à l'installation et à l'utilisation de ce produit, vous devez accepter les termes mentionnés ci-dessous.

Contrat de Licence  
Pour « CASSES » Version 2.2

Irstea vous concède en vertu du présent contrat une licence du logiciel identifié ci-après, à l'unique condition que vous acceptiez l'ensemble des dispositions contenues dans le présent contrat de licence. Veuillez lire attentivement le présent contrat. En installant ce logiciel, vous acceptez les conditions du contrat. Veuillez indiquer votre acceptation en cliquant sur le bouton « Je comprends et j'accepte les termes du contrat de licence ». Si vous n'acceptez pas toutes les dispositions des présentes, vous devez cliquer sur le bouton « Je refuse les termes du contrat de licence », et le processus d'installation s'interrompt.

1. DÉFINITION. « Logiciel » désigne le logiciel indiqué ci-dessus, toutes autres informations assimilables par machine, y compris notamment, des bibliothèques, fichiers source, fichiers d'en-tête et fichiers de données, des mises à jour ou corrections d'erreurs fournies par Irstea, ainsi que des manuels d'utilisateur et tous autres documents qui vous sont fournis par Irstea en vertu du présent Contrat.

2. LICENCE D'UTILISATION. Sous réserve des dispositions du présent Contrat, Irstea vous concède une licence limitée, non exclusive et non transférable, pour l'utilisation interne du Logiciel, complet et non modifié sur un seul ordinateur. Vous êtes autorisé à reproduire le logiciel à des fins de sauvegarde.

3. LIMITATIONS. Le Logiciel est de nature confidentiel et protégé par copyright et/ou droit d'auteur. Le Logiciel et tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés demeurent la propriété de Irstea et/ou de ses Concédants. Sous réserve de la loi applicable, vous n'êtes pas autorisé à modifier ou à décompiler le Logiciel, ou à effectuer de l'ingénierie inverse. Aucun droit, titre ou intérêt, quel qu'il soit, concernant toute marque commerciale, marque de service, logo ou nom commercial de Irstea ou de ses concédants n'est concédé en vertu du présent Contrat.

4. LIMITATION DE GARANTIE. Sous réserve d'une utilisation normale du Logiciel, Irstea vous garantit que le support sur lequel le Logiciel est fourni (le cas échéant) est exempt de tout vice de matière et de fabrication. A l'exception de la garantie qui précède, le Logiciel est fourni « EN L'ÉTAT ».

5. EXCLUSION DE GARANTIE. Sauf disposition contraire du présent contrat, toutes garanties expresses ou tacites, y compris toute garantie implicite d'adéquation à un usage particulier ou de non-contrefaçon sont exclues, sauf dans la mesure où de telles exclusions ne sont pas autorisées par la loi.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITE. Dans les limites autorisées par la loi, Irstea ou ses concédants ne pourront en aucun cas être responsables de toutes pertes de revenus, perte de profits ou perte de données, ni de tout dommage spécial, incident, consécutif, indirect ou punitif, quelle que soit la cause et le fondement de la responsabilité, résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le logiciel, y compris lorsque Irstea avait connaissance de l'éventualité de tels dommages. Certains états ne permettent pas l'exclusion des dommages incidents ou consécutifs ; il est donc possible que certaines des dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas à vous.

7. RÉSILIATION. Le présent Contrat reste en vigueur jusqu'à sa date de résiliation. Vous pouvez, à tout moment, résilier le présent Contrat, en détruisant toutes les copies du Logiciel. Le présent Contrat sera résilié par Irstea de plein droit, et sans mise en demeure préalable, en cas de non-respect de votre part d'une quelconque disposition du présent Contrat. Chaque partie peut de plein droit et sans mise en demeure préalable, résilier le présent Contrat dans le cas où le Logiciel deviendrait, ou risquerait de devenir, selon l'avis de l'une ou l'autre des parties, l'objet d'une action en contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle. En cas de Résiliation, vous devez détruire toutes les copies du Logiciel.

8. NON-VALIDITÉ PARTIELLE. Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat est nulle ou inopposable, le Contrat demeurera applicable, à l'exception de cette disposition. Toutefois, si la nullité ou l'inopposabilité de cette disposition était contraire à l'intention des parties, ce Contrat serait alors résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable.

9. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre vous et Irstea concernant son objet. Il annule et remplace toutes les communications écrites ou orales, propositions, déclarations et garanties, présentes ou passées, et prévaut sur toute communication entre les parties concernant l'objet du Contrat, et ce, pendant toute la durée du Contrat. Le présent contrat ne peut être modifié que par un avenant écrit et signé par un représentant habilité de chacune des parties.